

FORMATION PROFESSIONNELLE DU PARM



EMB 002

RÉALISER SON ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

OBJECTIFS VISÉS :

- Connaître les règles d'étiquetage des denrées alimentaires conformément au règlement INCO
- Connaître les exigences de la déclaration nutritionnelle conformément au règlement INCO
- Connaître les conditions de définition et d'utilisation du Nutriscore
- Savoir réaliser l'étiquetage d'un produit alimentaire

PROGRAMME

- Présentation du règlement (UE) n° 1169/2011 (règlement INCO) : objectifs et champs d'application
- **Quizz**
- Les mentions d'étiquetage
- Les mentions obligatoires
- Les mentions volontaires
- **Quizz**
- L'étiquetage nutritionnel
- Point sur les denrées concernées ou exemptées d'étiquetage nutritionnel
- Contenu et présentation de l'étiquetage nutritionnel
- Comment sont établies les valeurs nutritionnelles à déclarer ?
- **Quizz**
- Le Nutriscore
- Objectifs et définitions
- Comment le Nutriscore est-il défini ?
- Conditions d'utilisation
- **Quizz**
- **Cas pratiques : élaborer les mentions d'étiquetage d'un produit – analyser ses étiquettes**



Accessibles aux personnes à mobilité réduite

Notre référent handicap se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le bon déroulement de votre formation.

298 € TTC
par stagiaire

Durée 1 jour
(7 heures)

PRÉ-REQUIS

Aucun



NOTE SATISFACTION
EN 2021 : 8,8/10

PUBLIC VISÉ

Chef d'entreprise,
responsable marketing,
chef de produit, responsable R&D,
responsable qualité et toute
personne en charge de la
réglementation et de l'étiquetage,
porteur de projet.

FORMATEUR RÉFÉRENT

Françoise RÉGINA
Ingénieur Conseil
Agroalimentaire PARM

CONTACT ADMINISTRATIF

Ketty ALOPH
Assistante administrative
formation@parm.mq
0596 42 12 78

LIEU DE FORMATION

Salle de formation PARM

Les + PARM

Moyens pédagogiques :

- Support papier de la présentation remis au stagiaire
- Illustration pratique des apports théoriques par un exemple d'application pratique
- Exercice d'application : Elaborer le cahier des charges technique d'un emballage

Suivi de l'exécution et Évaluation des résultats :

- Attestation de formation et feuille d'émargement
- Quizz en cours de session de formation
- QCM de fin de formation
- Questionnaire de satisfaction

DATE LIMITE D'ACCÈS À LA FORMATION : 1 SEMAINE AVANT LE DÉMARRAGE DE LA SESSION

Pôle Agroressources et de Recherche de Martinique

Impasse Petit-Morne n°375 97232 LE LAMENTIN (MARTINIQUE)

CONTACT - formation@parm.mq - Tél. : 0596 42 12 78 - Fax : 0596 42 12 92

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 02 97 31131 auprès du Préfet de Martinique